

**NEOTION**

**Société Anonyme au capital de 1.046.053 €**

**Siège social : Immeuble Optimum - Entrée B**

**ZI Les Paluds - 165, avenue du Marin Blanc - 13685 AUBAGNE Cedex**

**428.830.749 R.C.S. MARSEILLE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2009**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31.12.2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**a) L'année 2008 a été marquée par les évènements suivants :**

***1 - Décollage des ventes des produits MPEG-4 à destination de la Russie***

La société NEOTION a considérablement développé ses ventes de produits MPEG4 à destination de la Russie grâce aux commandes de General Satellite Corporation pour les marchés du Satellite et de la TNT en plein déploiement dans ce pays.

***2 - Lancement des nouveaux produits NP4 et NP5***

Les nouveaux microprocesseurs haute sécurité NP4+ et NP5 ont été finalisés avec succès lors du premier semestre 2008, traduisant une fois encore l'expertise avérée de Neotion en terme de design de composants. D'ailleurs Neotion a reçu en Novembre le prestigieux trophée ELECTRA 2008 de Fabless Company of the Year (prix qui récompense chaque année

l'excellence des sociétés européenne en électronique). Ces deux nouvelles puces ont été lancées sur le marché au second semestre permettant à la société d'en vendre près d'un demi-million de pièces. Ces nouveaux microprocesseurs intègrent bien entendu toujours la technologie MPEG-4 brevetée par Neotion mais aussi des fonctions très avancées en terme sécurité, d'IP et de gestion SD Card avec de surcroît un coût moindre par rapport aux anciens produits. D'une façon générale, ces fonctions permettent à la société de se positionner sur de nouveaux marchés Opérateurs dans lesquels elle a déjà signé des contrats prometteurs pour 2009. De plus, Neotion a commencé à livrer à plusieurs fabricants de décodeurs numériques ses puces NP5 ainsi qu'à des clients des produits ODM. La différenciation de prix, couplée à la valeur proposée, permettent à Neotion d'entrevoir positivement cette nouvelle offre. Celle-ci sera considérablement renforcée cette année par l'arrivée du composant NP6 (HD) à l'automne 2009.

### ***3 - L'adoption du Standard CI Plus***

Neotion a travaillé ces 2 dernières années au sein d'un Consortium regroupant Sony, Samsung, Philips, Panasonic et Smardtv (Filiale de Nagravision – Groupe Kudelski) pour moderniser l'interface commune (DVB-CI), obligatoire depuis 2002 sur toutes les téléviseurs numériques en Europe. Ce changement était rendu nécessaire par l'arrivée de contenus payants et Haute-Définition partout en Europe sur la TNT, et par le besoin des opérateurs de pouvoirs offrir leur environnement et interfaces interactives sur un module. Grâce à ce nouveau standard « de facto », Neotion a amélioré sensiblement son positionnement sur la chaîne de valeur. De nombreux opérateurs européens de tout premier plan ont déjà manifesté leur intérêt pour ce nouveau standard et certains vont commencer leur déploiement dès cette année.

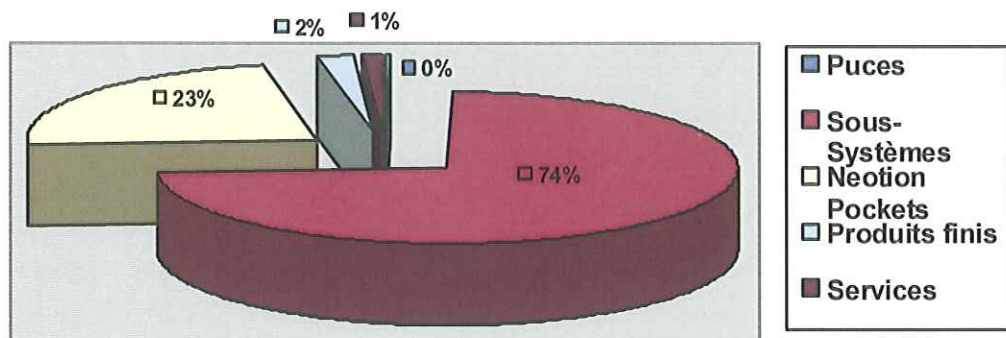
### ***4 - Augmentation de capital***

Au mois de juin, nous avons procédé à une augmentation de capital de 137 594.20 € par la conversion en action de la société Viveris Management des OCA en leur possession depuis février 2006. La prime de conversion s'élève à 2 673 465.80 €, ce qui représente une augmentation des capitaux propres de 2 811 060 €.

#### **b) Informations par secteur d'activité et secteur géographique :**

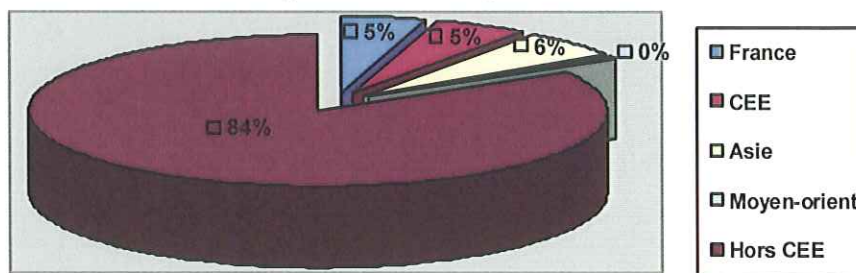
Le chiffre d'affaire se répartit sur 5 familles de produits: les **puces** - ou « chipsets »-, les **sous-systèmes** -des cartes électroniques certifiées auprès de éditeurs de solution de sécurité et prêtes à intégrer par des partenaires OEM-, les **Néotion Pockets** - produits de réception au format PCMCIA -, les **produits finis**, tels les récepteurs de type Néotion box et les **services**.

## Répartition du C.A. par produit



La Société Néotion est présente essentiellement sur les marchés en Russie, en Asie, en Europe et très modestement en France et au Moyen-Orient.

## Répartition du C.A. par localisation



## 2. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'affecter significativement l'appréciation du résultat ne s'est produit depuis le 31 décembre 2008.

## 3. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de développement des produits commercialisés par la Société sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et se sont élevés à K€ 2 724 sur l'exercice écoulé (selon la méthode de calcul de l'administration fiscale dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche). Les salaires bruts versés se sont élevés à K€ 2 554.

Ces frais donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Exceptionnellement, une demande de remboursement sera déposée sur l'année 2009 grâce à la loi de finances rectificatives pour 2008.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 3 113, dont K€ 1 504 subsistent en créance au 31 décembre 2008. Compte tenu des projets de recherche engagés au cours de l'année 2008, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche au titre de 2008 pour K€ 1 225, ainsi qu'une régularisation au titre de l'année antérieure pour K€ -37, soit un montant définitif est K€ 1188.

#### **4. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Dans la continuité de l'année 2008, Neotion entrevoit une accélération du déploiement ses offres CI Plus et Secure Silicon de façon massive dans la plupart des pays européens ainsi qu'au Moyen Orient. Grace à son offre de processeurs actuels, renforcée par l'arrivée du NKE-1 et du CAC, puis plus tard du NP6, Neotion est bien positionné pour gagner des marchés opérateurs TNT, Satellite, Cable et IPTV grâce à son offre Module ainsi que sa deuxième offre à destination des fabricants de décodeurs dans la vente de processeurs ou de produits ODM. D'ailleurs, de nombreux contrats ont été déjà signés ou sont en passe d'être signés sur les produits NEOTION auprès d'opérateurs internationalement reconnus en Europe, au Moyen-Orient, en Asie ou aux Etats-Unis. Sur le marché de la Russie et plus généralement de la région CIS, la situation économique actuelle ne permet pas de confirmer les perspectives entrevues en 2008 auprès principalement de General Satellite et de NTV+. Toutefois Neotion suit attentivement la situation espérant que les éléments deviendront de nouveaux favorables rapidement.

Par conséquent, les prévisions 2009, basées pour une grande partie sur les marchés émergents de la Russie et CIS, seront sensiblement plus faibles que prévu, mais la société est confiante pour réaliser une année en croissance par rapport à 2008 en raison de la généralisation des offres CI plus en Europe sur lesquelles Neotion a un avantage certain et reconnu par rapport à ses concurrents. Première société à avoir obtenu la certification CI Plus pour une Module avancé incluant les fonctions de PVR (Magnétoscope Numérique) et de connexion IPTV (de type MediaCenter), Neotion a aussi été le tout premier à proposer un composant capable de supporter les modes les plus robustes de sécurité et de copy-protection prévus pour la Haute-Définition.

#### **5. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31.12.2008 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé 12.539 K€ contre 3.006 K€ euros au titre de l'exercice précédent.

- le total des produits d'exploitation s'élève 13.560 K€ contre 4.113 K€ au titre de l'exercice précédent.
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 15.495 K€ contre 9.954 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif de 1.935.613 euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de 5.841.641 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.865 K€ contre 2.565 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.307 K€ contre 878 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen a été porté à 50 personnes contre 48 au cours de l'exercice 2007.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 144.240 euros contre un résultat positif de 306.340 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice est négatif de 2.079.853 euros contre un résultat négatif de 5.535.301 euros en 2007.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 886.085 euros (contre une perte de 4.848.891 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31.12.2008, le total du bilan de la Société s'élevait à 16.615.148 euros (contre 15.766.922 euros pour l'exercice précédent).

## **6. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **7. AFFECTATION DU RESULTAT – CHARGES SOMPTUAIRES**

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice.

Les charges somptuaires prévues à l'article 39.4 du CGI figurent pour 25.906 € au bilan clos le 31.12.2008.

## **8. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au cours des trois derniers exercices.

## **9. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que notre société détient les filiales et participations suivantes :

- NEOVA en cours de dissolution depuis le 31 décembre 2006. La valeur nette de ces titres de participations s'élève à € 0.

### **SOCIETES CONTROLEES**

- Neotion détient 100 % du capital de la société NTF. Cette société créée au cours de l'année 2007 qui a pour objet la distribution de la TNT payante est actuellement sans activité. La valeur nette de ces titres de participations s'élève à k€ 19.
- Neotion détient **100** % du capital de la société, NEOTION ASIA en cours de dissolution depuis le 31 décembre 2006. La valeur nette de ces titres de participations s'élève à € 0.

## **10. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211, al 2, du Code de commerce, nous vous précisons que la société n'a acheté ou vendu aucune action destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

## **11. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31.12.2008. Nous vous mentionnons également les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à K€ 1 046 divisé en 5 230 266 actions de valeur nominale s'élevant à € 0.20.

La Société a procédé à une augmentation de capital souscrite par la société Viveris Management au mois de juin 2008, du fait de la conversion de l'emprunt obligataire. La valeur d'exercice de ces actions s'est élevée à K€ 2 811 dont K€ 138 affectée à l'augmentation de capital et K€ 2 673 à la prime d'émission.

Le capital est détenu pour 49 % par Général Satellite, les actions restantes sont détenues par des sociétés de capital risque (19 %), la société TDF (2.5%), ainsi que par les salariés de la Société et des personnes physiques. Les actionnaires aux porteurs (20.5 %).

Une garantie de cours débutant le 24 décembre 2008 et finissant le 13 janvier 2009 a permis aux petits porteurs de pouvoir vendre leurs actions aux prix où Général Satellite avait acheté ses actions en 2007.

La nouvelle répartition est la suivante :

Le capital est détenu pour 69.52 % par Général Satellite (65.76% des droits de votes), les actions restantes sont détenues par des sociétés de capital risque (19 %), M. JABIOL (3.6%), la société TDF (2.5%), ainsi que par les salariés de la Société (0.7%) et les actionnaires aux porteurs (4 %).

## **12. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31.12.2008.

A cette date, le personnel ne détient aucune action faisant l'objet d'une gestion collective.

## **13. RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Nous vous signalons que le conseil d'administration n'est plus titulaire de délégation de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital.

## **14. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

## **15. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3, du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste, à la date du 31 décembre 2008, de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Loïc BERNARD
  
- Laurent JABIOL
  
- Eric SCHETTINI représentant VIVERIS MANAGEMENT
  
- Andrey TKACHENKO,
  
- Pavel CHUMAKOV,
  
- Alexander NAUMOV

### **16. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ces fonctions sont assumées par monsieur Loïc BERNARD.

### **17. RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Nous vous remercions de ratifier le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration le 25 juin 2008.



Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by the name 'S. Marcel' written in a cursive script.